

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, June 12, 1990

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 12 juin 1990

• 1538

The Chairman: Order, please.

I guess I had better go through this routine. I will read the letter from the Speaker:

Dear Mr. Neil Young:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-55, An Act to Amend the Customs Act.

Sincerely yours,

John A. Fraser

There is an indication from the committee that you want to go directly into clause-by-clause. It is necessary only to pass one motion.

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): I would like to suggest that unless there is any objection... I am not aware there is any reason to have any further examination of this.

The Chairman: There has been no indication from the clerk that any witnesses have requested to appear or anything.

Mr. Dorin: I would move it, if that is what you want to do. Do we have to deal with the routine motions? Presumably not, then.

The Chairman: No. All we need is agreement to proceed.

Mr. Dorin: I would suggest we proceed to clause-by-clause.

The Chairman: The only routine business motion we require is a printing motion.

• 1540

Mr. Dorin: I move that we print 750 copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy, even though that is ridiculous. One or two bills back I tried to reduce the number, and you are told by the clerk that you cannot because there has to be one for every member and senator, etc., and so that covers the list.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): On a point of order, the member admits to moving a ridiculous motion.

Mr. Dorin: I admit it is a ridiculous motion, but in the interests of proceedings I will move it. It is not the first time I have done those sorts of things.

Motion agreed to

Clauses 1 to 4 inclusive agreed to

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Je suppose qu'il vaudrait mieux que je suive les formalités d'usage. Je vais donc lire la lettre que m'a adressée le Président de la Chambre des communes:

Monsieur,

Conformément à l'article 113 du Règlement, je confirme par la présente votre nomination à la présidence du Comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

John A. Fraser

Apparemment, le comité voudrait passer directement à l'examen article par article du projet de loi. Dans ce cas, seule une motion doit être adoptée.

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): A moins qu'il n'y ait d'objection... Je ne crois pas qu'un examen plus approfondi de la question s'impose.

Le président: D'après le greffier, aucun témoin n'a demandé à comparaître.

M. Dorin: Je propose l'adoption du projet de loi, si c'est ce que vous voulez faire. Devons-nous adopter toutes les motions habituelles? Sans doute que non.

Le président: Non, nous devons simplement nous entendre pour passer à l'étape suivante.

M. Dorin: Dans ce cas, je propose que nous passions à l'examen article par article du projet de loi.

Le président: Il faut toutefois que nous adoptions la motion portant impression des *Procès-verbaux*; c'est la seule.

M. Dorin: Je propose que nous fassions imprimer 750 exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages* ainsi que l'a établi le Bureau de la régie interne, même si c'est tout à fait ridicule. Lorsqu'on étudiait un autre projet de loi, j'ai essayé de réduire le nombre d'exemplaires à imprimer et le greffier vous dit que c'est impossible car il en faut un pour chaque député, chaque sénateur, etc.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): J'invoque le Règlement: le député vient d'admettre qu'il est proposé une motion ridicule.

M. Dorin: Je conviens qu'il s'agit d'une motion ridicule, mais j'en fais la proposition dans l'intérêt de la chose. Mais ce n'est pas la première fois que je me trouve dans cette situation.

La motion est adoptée

Les articles 1 à 4 inclusivement sont adoptés